



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

LES MUREAUX PDC

avril 2016

Réorganisation de Langevin Organisation d'un larcin

Lors du Comité Technique de clôture du 29 mars 2016 concernant la réorganisation de la PDC des Mureaux, la **Cfdt** s'est exprimée comme l'ensemble des Organisations Syndicales présentes par un vote défavorable à ce projet.

Le dossier qui nous a été présenté comportait des données erronées voire différentes selon les documents ; les réponses apportées étaient approximatives. S'ajoute à cela l'incapacité du Directeur de l'Etablissement a déterminé les temps retirés aux agents de la cabine, conséquence de l'utilisation de FACTEO par les facteurs. La DSCC 78 ayant pourtant annoncé que cet outil n'engendrait pas de gain de productivité.

Concernant le nombre de Positions de Travail supprimées, la **Cfdt** a constaté la suppression (manifeste ?) de 1,7 de moyen de remplacement alors qu'aucun document n'en faisait état...

Le volant de remplacement à semble t'il été recalculé sur l'ensemble de l'Etablissement et non sur le site.

Face à tant d'incohérence et manque de réponses, la **Cfdt** ne pouvait que s'exprimer par un vote « contre » et exiger des réponses claires et précises en ce qui concerne la productivité (nombre de Positions de Travail), le découpage, le temps de sécable, l'intérêt des P.T « mixte » etc.

Suite au vote défavorable unanime des Organisations Syndicales, un second Comité Technique s'est tenu le vendredi 8 avril 2016.

Si des réponses ont été apportées à certains sujets, nous restons quand même dubitatifs pour d'autres. C'est pourquoi, la **Cfdt** s'est une fois de plus exprimée défavorablement envers ce projet et a une seconde fois votée « contre »

Néanmoins vous avez choisi et de façon majoritaire un régime qui nécessite la signature d'un accord. Le but d'une Organisation Syndicale n'est pas d'être contre la demande d'une majorité du personnel mais aujourd'hui la façon dont a été mené le dialogue social avec le Directeur d'Etablissement peut porter préjudice à votre choix !

C'est pourquoi la **Cfdt** souhaite recueillir votre avis à propos de la signature de cet accord vous concernant.

Cependant pour que cet accord soit applicable, ce dernier doit recueillir à la signature au moins 30% de la représentativité syndicale de votre Etablissement.

La **Cfdt** est représentative à 18.69% des votes sur l'Etablissement d'Aubergenville. Notre seule signature ne suffirait donc pas à valider l'accord.

